



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

décentralisation

Question écrite n° 120336

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le fonctionnement des centres d'information et d'orientation (CIO) situés dans le département de Seine-Saint-Denis. En effet, le conseil général de la Seine-Saint-Denis gère et finance neuf CIO (Aubervilliers, Bobigny, Bondy, Le Blanc-Mesnil, Drancy, Gagny, Le Raincy, Saint-Denis et Saint-Ouen). Car il semblerait que la loi du 13 août 2004 ayant souligné que l'orientation ne relève pas des compétences transférées aux collectivités locales, le conseil général demande la prise en charge par l'État des frais de fonctionnement des CIO départementaux. Ces frais s'élèveraient à 474 447 euros en 2006. Pour éviter une polémique habituelle et prévisible avec le conseil général de Seine-Saint-Denis, à majorité communiste, une réponse - et donc une solution rapide - s'avérerait indispensable. Il lui demande donc de lui préciser sa position sur ce dossier.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 120336

Rubrique : État

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 mars 2007, page 2564